

Droit du travail

Le comité social et économique : fonctionnement de l'instance

Ce cours vous est proposé par Cécile CASEAU-ROCHE, Maître de conférence, à l'Université de Bourgogne et Jean-Michel DORLET, juriste chargé d'enseignement à l'Université de Bourgogne et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

Attention : ceci est la version corrigée du quiz.

- Dans une entreprise de 320 salariés et en l'absence d'accord collectif, doit être mis en place au sein du CSE :**
 - Une commission de l'égalité professionnelle
 - Une commission économique
 - Une commission de gestion des activités sociales et culturelles
 - Une commission Santé Sécurité et Conditions de travail
- Dans une entreprise de 320 salariés, ne se déduisent pas des heures de délégation :**
 - Les temps de réunions en CSE sans limite
 - Les temps de réunions en commission sans limite
 - Les temps de réunions en commission Santé Sécurité et Conditions de travail sans limite
 - Les temps de préparation de réunions
- L'existence, le nombre et le périmètre d'établissements distincts peuvent être fixés :**
 - Par accord collectif majoritaire
 - Par accord avec le CSE
 - Par accord avec le CSE à défaut d'accord majoritaire
 - Par l'employeur, après avoir tenté, en vain, de négocier
- Quels critères doivent être réunis pour qu'une Unité Économique et Sociale (UES) soit reconnue :**
 - La concentration de pouvoirs de direction
 - La similarité ou la complémentarité d'activités
 - La domination d'une entreprise sur les autres

d. L'existence d'une communauté de travailleurs

Références

Comment citer ce cours ?

Droit du travail – Le comité social et économique : fonctionnement de l'instance, CASEAU-ROCHE Cécile & DORLET Jean-Michel, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.